

Genève

Après 43 ans d'exclusion, les chasseurs appelés à participer à la gestion de la faune genevoise

Depuis fort longtemps, les chasseurs genevois manifestent auprès des autorités leur disponibilité et leur souhait d'être associés activement à la gestion de la nature en général et de la faune en particulier, notamment par le biais de la création d'un corps de gardes-auxiliaires, comme prévu dans la loi genevoise, sous l'appellation « tiers autorisés ». En 2003, une motion allant dans ce sens avait été sèchement refusée par le Grand Conseil.

Dès lors, grande a été la surprise de notre président, lorsqu'un représentant de la DGNP (actuelle dénomination : DGAN= Direction Générale Agriculture et Nature) l'a contacté en juillet 2014 afin d'étudier les possibilités d'une éventuelle collaboration. L'impulsion dans ce sens est venue du Conseiller d'Etat en charge du dicastère : M. Luc Barthassat, alerté par Pro-Natura qui se plaignait d'un manque de surveillance des milieux naturels par les 11 gardes de l'environnement du canton. L'idée était aussi simple que novatrice : rassembler autour d'une table et faire collaborer les différentes associations intéressées par la thématique de la nature et créer une synergie en vue d'épauler les gardes dans certaines tâches. Après plusieurs rencontres avec les responsables de Pro-Natura, un groupe de travail formé de représentants de l'administration, des pêcheurs, du Groupement Ornithologique du Bassin Genevois (GOBGE), de Pro-Natura et de la Fédération Cynégétique Genevoise (FCG) a été mis sur pied avec la mission suivante : coordonner les connaissances et la disponibilité des uns et des autres et mettre en place un groupe de bénévoles ainsi qu'un cahier des charges financièrement neutre, générateur d'une plus-value favorable à la nature et aux citoyens, tout en permettant aux gardes d'accroître leur présence dans les milieux sensibles.

Ultérieurement, ce groupe de travail a été rejoint (à leur demande) par 2 représentants des milieux de la protection des animaux (SOS-Chats et la LSCV = Ligue Suisse Contre la Vivisection).

Il ressort des réunions dudit groupe que ces bénévoles ne seraient pas assermentés et qu'ils n'effectueraient aucune mission de police. Après discussions, les participants ont décidé à la majorité de retenir l'appellation « Volontaires-nature ». Nous avons pris acte de cette décision malgré une certaine réticence, notre souhait allait plutôt à « Auxiliaires-Nature »... Suivirent de nombreuses réunions du groupe de projet en 2015 et 2016, qui

ont permis de retenir les tâches suivantes: monitoring et comptages de la faune sauvage, prévention des dégâts agricoles et forestiers, récupération d'animaux sauvages blessés ou périés, effarouchement sur récoltes ou sur des rivières sensibles (oiseaux piscivores), etc.

Initialement, la possibilité de faire participer les membres chasseurs du groupe aux tirs de régulation, comme l'autorise la législation genevoise, semblait naturellement s'imposer en même temps que la prévention des dégâts, dès lors que ces deux activités sont assez chronophages pour les gardes. Mais, il a fallu rapidement composer avec les différentes sensibilités représentées. Au final, il a été décidé par tous les participants, à l'exception des représentants de la protection des animaux, de faire un test grandeur nature sur 2 ans, sans inclure pour l'instant des « Volontaires-Nature » aux tirs de régulation. Cette participation sera discutée pendant cette période d'essai. Le nombre idéal de personnes pour composer ce

groupe de « Volontaires–nature » a été fixé à une douzaine. Une disponibilité d'une dizaine d'heures par mois pour remplir les diverses missions susmentionnées est requise.

Le projet a atteint sa phase ultime avec l'appel aux candidatures. Une cinquantaine de personnes émanant des trois sociétés intéressées se sont mises à disposition.

Face à cet afflux d'intérêt, M. Alain Rauss, chef du secteur des gardes de l'environnement et coordinateur du projet auprès de la DGAN, a pris la décision de demander à chacune et chacun un CV –Nature ainsi qu'une lettre de motivation afin de répartir les nombreux candidats dans le cadre d'un petit groupe de "recruteurs".

Finalement, le choix s'est porté sur 1 représentant du GOBGE, 4 de Pro Natura et 7 de la FCG. Pour diverses raisons, les pêcheurs ont choisi de ne pas présenter de candidat, tout en restant dans le groupe de travail qui suivra le développement du projet.

Ces 12 « Volontaires-nature » ont été convoqués le soir du 1^{er} février 2017, à la maison de la Forêt à Jussy, pour le lancement officiel du projet en présence du Conseiller d'Etat, M. Luc Barthassat, mais aussi afin d'être présentés aux gardes de l'environnement auxquels ils seront rattachés en fonction de leur domicile.

Il convient de souligner ici que si des « Volontaires-nature » devaient participer aux tirs de régulation, ce serait à des conditions extrêmement strictes et sur réquisition expresse de la DGAN. On le voit d'emblée, il ne s'agit pas de « chasse » mais bien de tirs de régulation. On ne saurait donc associer cela avec un quelconque retour de la chasse à Genève. Ceux qui prétendent le contraire, sont soit de très mauvaise foi, soit des ignorants.

Quoi qu'il en soit, la Fédération Cynégétique Genevoise se félicite de faire partie de cette innovante aventure, qui a d'ores et déjà le mérite de permettre l'entre-connaissance et la mise en commun des compétences respectives de l'administration, des chasseurs et des protecteurs de la Nature, pour le plus grand bénéfice de celle-ci et des finances publiques. Ce projet est également bénéfique pour l'image de marque de toute notre corporation, qui prouve une fois de plus par sa participation à ce projet, que le chasseur ne s'intéresse pas uniquement au gibier chassable et qu'il sait mettre à disposition de la nature et de la collectivité, ses connaissances, son temps et son énergie.

Bon vent et plein succès aux « Volontaires-nature » !

PS : il convient de souligner que, minorisés et désavoués en ce qui concerne la participation des « Volontaires–nature » aux éventuels tirs de régulation, les représentants de SOS-Chats et de la LSCV, se fâchèrent tout rouge et quittèrent rapidement le groupe de projet en accusant le magistrat de vouloir réintroduire la chasse...et démontrant par-là que leur motivation est purement dogmatique, que la biodiversité, la faune sauvage, les biotopes et la thématique y relative, ne les intéressent finalement pas.